



## Commission PSF

Objet : **Rapport d'activité 2025 pour l'AGO du 6 juin 2026**

Toutes les réunions de la commission ont eu lieu en visio.

### 1. Note technique FFHM 2024

L'instruction des dossiers se conforme à la note technique du PSF qui détermine l'attribution des crédits de l'Etat.

La rédaction de la note est coconstruite à partir de la note générale de l'ANS par un élu et un cadre technique, en l'occurrence la Présidente de la Commission PSF et Emmanuel Haessler, DTN adjoint. Ensuite, elle est votée par le Comité directeur. Ces deux phases expliquent le délai entre la diffusion de la note de l'ANS à la FFHM et la diffusion de la note technique FFHM aux clubs affiliés.

#### ≡ Généralités

- La répartition des crédits vise à « soutenir des projets dans une logique de développement de l'haltérophilie et de la musculation et doivent être en accord avec les orientations nationales du Ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie associative, de l'ANS et avec le projet fédéral de la FFHM »<sup>1</sup>.
- Les crédits subventionnent des actions « évaluables et mesurables »<sup>2</sup> (le nombre de licences n'est qu'un indicateur et aucunement un critère) qui sont « au service du développement de l'haltérophilie et/ou de la musculation »<sup>3</sup>.

#### ≡ Définition de la campagne 2025

- Les items retenus parmi les sept priorités nationales sont :
  - Inclusion par le sport
  - Féminisation de la pratique, de l'encadrement et de l'accès à la responsabilisation
  - Développement des actions en faveur de la pratique parasport
  - Sport santé
  - Pour les ligues, l'accession au sport de haut niveau
- Dans un souci d'augmenter le nombre de demandes des clubs, et l'obligation de réserver au moins 50% des crédits aux clubs, la Commission nationale a décidé de limiter le nombre de dépôt des projets pour les Comités départementaux en fonction du nombre de clubs qu'ils regroupent

<sup>1</sup> Note technique 2024 du PSF, p. 2

<sup>2</sup> *Ibid*, p. 3

<sup>3</sup> *Ibid*, p. 3

- Moins de 3 clubs : pas éligible
- 3 à 5 : une seule action
- Plus de 5 : 2 actions maximum
- Au moins 20% des crédits doit être attribués au développement de la pratique féminine.
- Pour suivre la volonté de l'ANS de « renforcer l'impact des subventions [en évitant] le saupoudrage, le nombre d'actions a été limité par rapport aux années précédentes et la part de la subvention dans le budget des actions des clubs [est] au minimum de 50% »<sup>4</sup>.
- Il est à noter, que la note technique FFHM a été rédigée avant de connaître le montant de l'enveloppe allouée à la FFHM pour que la phase de dépôt ne soit pas trop brève.

#### ≡ **Conditions d'attribution**

- « Les clubs demandeurs s'engagent à licencier tous les adhérents de leur structure »<sup>5</sup>.
- « En cas d'achat de matériel dans le projet, le coût de chaque unité est plafonné à 500 € HT »<sup>6</sup>.
- Le seuil d'aide financière pour une ou l'ensemble des actions s'élève à 1500 €<sup>7</sup> et l'ANS fixe un seuil minimal par action de 750€.
- Le montant de la subvention ne peut être supérieur au montant demandé pour la/les actions<sup>8</sup>.

## 2. Echancier

- La phase de dépôt a été plus courte et repoussée pour donner suite à l'envoi tardif de la note technique générale de l'ANS.
- Malgré un calendrier national chargé, les jours fériés de mai ont manifestement contribué à compenser la réduction de la phase de dépôt.
- Comme pour la campagne précédente, la Commission a maintenu la programmation de la fermeture de l'accès au site au 5 mai à 23h59. Comme la campagne précédente, cette stratégie de rigueur n'a pas empêché une augmentation du nombre de demandes, au contraire, et sera reconduite.
- Les créneaux proposés aux Présidents de ligues ont tenu compte du décalage horaire pour les ligues d'Outre-Mer.

## 3. Campagne 2025

La Commission a atteint la répartition obligatoire

- 50% clubs/50% ligues
- 20% féminisation de la pratique féminine
- Sanctuarisation des crédits d'Outre-Mer

#### ≡ **Enveloppe**

- L'enveloppe, dans un contexte national de contraintes budgétaires, a subi une baisse parmi les moins importantes sur l'ensemble des fédérations sportives.

---

<sup>4</sup> *Ibid*, p. 3

<sup>5</sup> *Ibid*, p. 3

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 3

<sup>7</sup> Sauf pour les clubs en ZRR (*ibid*, p. 3)

<sup>8</sup> *Ibid*. p. 3

- L'enveloppe est donc passée de 408 000 (dont 50 900 dédié à l'Outre-Mer) à 380 000 (dont 47 400 pour l'Outre-Mer).
- Cette baisse est parmi les moins importantes grâce, entre autres, à la forte représentation féminine dans nos disciplines, les retours de l'ANS de plus en plus rigoureux et la qualité du fonctionnement de la Commission nationale.
- Le DTN a fait part à la représentante de l'ANS, Mme LE SCOUR, qu'il regrette une trop grande stabilité des crédits alloués alors que l'agence reconnaît la qualité de la procédure de la Commission PSF de la FFHM et son fonctionnement objectif et sain.

### ≡ Commissions

#### ▶ Commissions territoriales (clubs et CD) – 28 mai et 6 juin

- Sur demande de l'Agence, les DRAJES ont été invitées à assister à la commission de leur territoire. La responsable de la DRAJES de PACA, Mme BURNET, a assisté à la commission PACA.<sup>9</sup>
- Bien que très peu de clubs aient suivi la « nouveauté » du budget de l'action supérieure à 50% (soit exactement l'inverse que d'habitude), la Commission n'a pas retenu de pénalité, considérant que la communication aurait pu être plus soutenue sur le sujet.
- Depuis plusieurs années, la Commission insiste sur la nécessité d'enclencher une démarche de labellisation. Ainsi, avec une enveloppe limitée à 190 000 (50% de l'enveloppe accordée aux clubs), les clubs sans label n'ont pas été suivis même si leur dossier et leur projet de développement étaient intéressants.
- Les clubs qui ne licencient pas tous leurs athlètes n'ont pas été suivis.
- Les clubs faisant une première demande ont systématiquement obtenu une subvention de 1500€.

#### ▶ Commission nationale (ligues et CLE) – 11 juin

- Pour cette commission, la présence d'un représentant de l'Outre-Mer est obligatoire. C'est M. Jacky NOC qui a accepté d'assumer ce rôle.
- Comme en 2024, Mme LE SCOUR, cadre de l'ANS, référente de la FFHM, a assisté à cette commission.

*Rappel* : La commission ne fait que soumettre une répartition des crédits à l'ANS qui la valide ou non. C'est pourquoi, aucun montant attribué ne peut être divulgué avant la validation de l'ANS.

## 4. Commission d'évaluation & communication

- Une réunion, en septembre 2025, a été dédiée à l'évaluation des dossiers 2024 selon les indicateurs fournis en annexe de la note technique.
- Les clubs qui ont demandé une subvention en 2023 mais pas en 2024 devront « retourner leurs comptes rendus au plus tard pour le 30 juin 2025 »<sup>10</sup> sur Le CompteAsso.

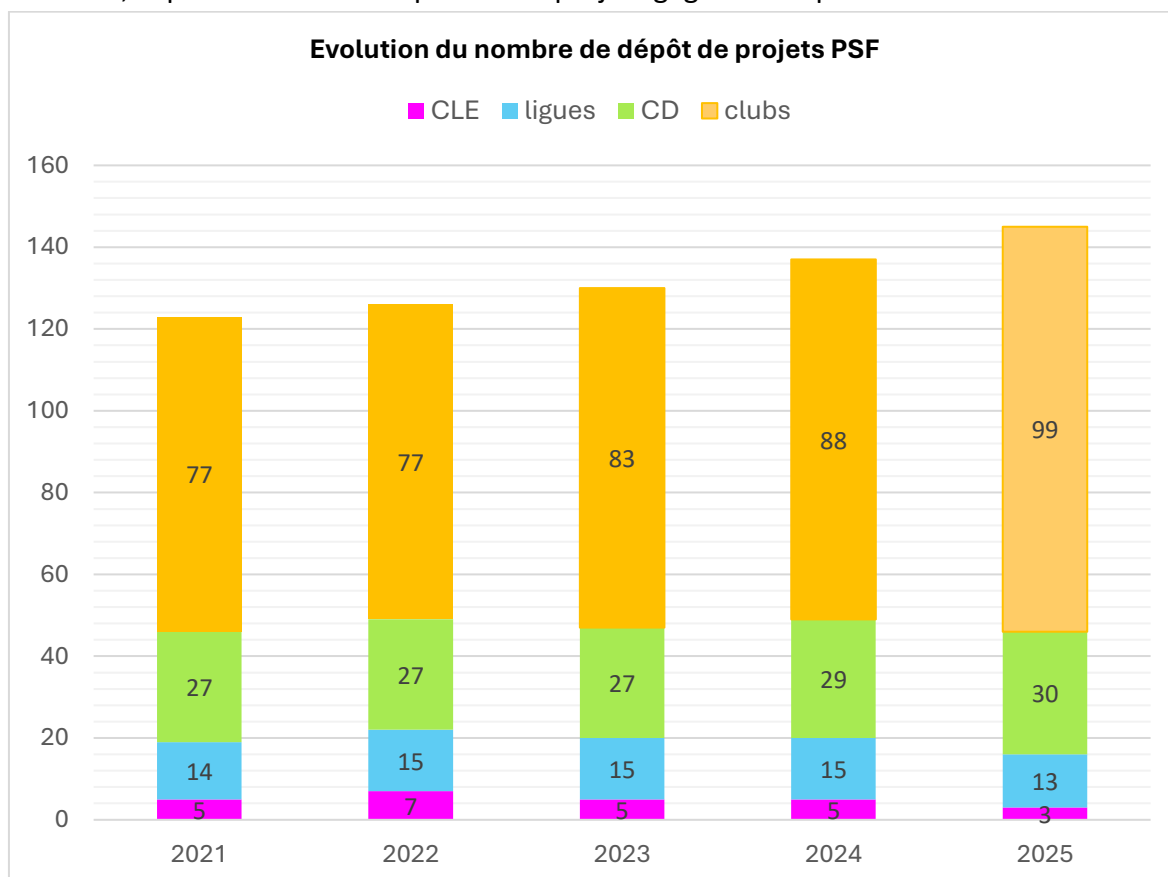
<sup>9</sup> Le représentant d'une deuxième DRAJES devait assister mais ne s'est pas présenté et une troisième n'a pas confirmé officiellement sa présence.

<sup>10</sup> Note technique 2023 du PSF, p. 3

## 5. Bilan & perspectives

### ≡ Bilan 2025

- Le nombre de demandes a encore augmenté en battant un record avec un total de 142 dépôts (soit 10 de plus qu'en 2024 dont 11 clubs).
- Le record de demandes révèle le dynamisme de nos structures.
- Les clubs ont gagné en autonomie économique en élargissant leurs sources de financement.
- Globalement, la présentation et la qualité des projets gagnent en qualité.



### ≡ Perspectives

- Accompagnement des demandeurs

Dans un souci de recevabilité des dossiers, il est vivement conseillé aux demandeurs de bien lire la note technique, en identifiant les potentielles différences avec l'année précédente, et de s'adresser au service fédéral en cas de doute.

Par ailleurs, comme suggéré l'an passé, il semble utile que les ligues et/ou CD complètent les informations fournies dans la note technique et le webinar en mettant en place une réunion d'information/de formation pour accompagner les demandeurs.

Cette année, par exemple, certains clubs auraient pu obtenir une subvention s'ils avaient respecté les seuils de 750 € minimum par action et de 1500€ au total.

- La Commission envisage de créer un item clé en main 'Première demande' avec attribution de la somme minimale possible.

• **Le 50% clubs / 50% organes déconcentrés**

Malgré une instruction très objective et sérieuse de la part des CTN, la prise en compte des informations fournies par les CTS et les Présidents de ligues et le souci d'une cohérence dans les propositions de la part des membres de la commission, à l'issue de la commission nationale, il a fallu revoir à la baisse les sommes initialement attribuées pour de nombreux clubs (les Comités départementaux ayant déjà subi une forte baisse).

Ainsi, pour éviter cet écueil, plusieurs pistes seront étudiées :

- Limiter l'éligibilité aux clubs labélisés pour les prochaines campagnes.

En effet, les 4 labels<sup>11</sup> regroupent tous les aspects de la pratique de nos disciplines et cadrent forcément à l'ensemble ou partie du projet associatif des clubs affiliés.

- Rendre rédhibitoire ou limitant l'absence de documents à jour sur le CompteAsso et/ou l'intranet fédéral comme les statuts, le bilan financier, le comptes rendus d'AG, liste des dirigeants.
- Prendre en compte la participation d'une structure à la vie de sa ligue ou de la fédération (organisation de compétitions, participation aux formations)
- Considérer le classement dans le nouveau Challenge fédéral<sup>12</sup> en cas de besoin

Je tiens à remercier tous les acteurs de cette commission PSF : les membres présents aux commissions - élus, salariés, cadres techniques nationaux et direction nationale, Madame LE SCOUR, représentante de l'ANS - mais aussi les membres qui interviennent indirectement comme les Présidents de ligue et les CTR/F pour leur implication et leur sérieux dans toutes les phases de travail.



**Claire ALVES**  
Présidente de la Commission PSF

<sup>11</sup> Aux trois labels existants, Ecole d'Haltéro, Coaching Musculation et FFHM Santé, s'ajoute le label Handicap Inclusion nouvellement créée par la Commission Labels.

<sup>12</sup> Le nouveau Challenge fédéral tiendra compte de toutes les composantes d'une structure : les données sportives (comme l'actuel Challenge sportif d'haltérophilie) mais également les données de la musculation ainsi que les volets formation, arbitres, dirigeants.